

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 juin 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

**2018 DDCT 11** Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (15 000 euros) à huit associations œuvrant dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à 8 associations domiciliées dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de **2.000** euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **Carrefour 14** » (9966 / 2018\_05635 et 2018\_05640), 15 rue des Mariniers - 75014 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de **2.000** euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **Dixlesic and Co** », (41841 / 2018\_05653), 22 rue Deparcieux - 75014 Paris

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de **2.000** euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **La Ressourcerie Créative** » (183590 / 2018\_05668), 82 avenue Denfert-Rochereau - 75014 Paris.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « **Léo Lagrange Nord Ile de France** » pour l'attribution d'une subvention. Une subvention de fonctionnement d'un montant de **2.000** euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **Léo Lagrange Nord Ile de France** » (185552 / 2018\_05678), 24 rue Jean Jaurès - 80000 Amiens.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de **1.500** euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **Mains agiles** » (13185 / 2018\_05700), 5 avenue de la Porte de Vanves 75014 Paris.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de **1.500** euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **Œuvre Participative** », (19629 / 2018\_05620), 43 rue Henri Martin 92170 Vanves

Article 7 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de **2.000** euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **Régie de quartier du 14e - Association Flora Tristan** » (13085 / 2018\_05704), 11, rue Maurice Bouchor - 75014 Paris.

Article 8 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de **2.000** euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **Relief** » (13949 / 2018\_01002), 5 impasse Rolleboise - 75020 Paris.

Article 9 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

- 11 500 euros pour les articles 1, 3, 4, 5, 7 et 8 au chapitre 65, nature 6574, fonction 0, rubrique 024, destination 02400040, provisions pour subventions de fonctionnement le du budget de la Ville de Paris de 2018.

- 3.500 euros pour les articles 2 et 6 au chapitre 65, nature 6574, fonction 0, rubrique 024, destination 02400020, provisions pour subventions de fonctionnement du budget de la Ville de Paris de 2018.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**